



Vendredi 23 juin 2017

Le département des Bouches-du-Rhône placé en vigilance sécheresse

La situation hydrologique du département est marquée, depuis la fin du printemps, par un début de sécheresse estivale sévère (températures, ensoleillement, vent). Les débits des cours d'eau ont, par ailleurs, sensiblement diminué malgré les dernières pluies de fin de printemps. En outre, les prévisions météorologiques ne s'améliorent pas. Tenant compte de ce contexte, et après avis du comité départemental sécheresse, **il a été décidé de placer les Bouches-du-Rhône en situation de « Vigilance » par arrêté préfectoral du 23 juin 2017.**

LES RECOMMANDATIONS

Chaque catégorie d'usagers doit porter une attention particulière à ses besoins en eau et limiter au strict nécessaire sa consommation. Il s'agit notamment de :

- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs, etc.) ;
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- réduire les consommations d'eau domestique ;
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts ;
- adapter les plantations aux conditions climatiques de la région ;
- anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

L'ensemble des recommandations, limitations d'usage et restrictions est consultable dans les mairies des communes concernées et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr), en se référant au plan départemental d'action sécheresse.